HONORAIRES du cabinet Côté Viager

(Barème applicable au 1 janvier 2025)

Côté Viager

Immobilier d'habitation – Vente
(Appartement, maison, immeuble, parking, terrain…)

Nos honoraires sont à la <u>charge du vendeur</u> et compris dans le prix affiché (sauf convention différente entre les parties.)**

Valeur libre du bien	Honoraires en % (TTC) *
1 à 50 000 €	Montant forfaitaire de 5000 euros
50 001 € à 100 000 €	10 %
100 001 € à 150 000 €	8,5 %
150 001 € à 200 000 €	7,5 %
200 001 € à 250 000 €	6,50%
250 001 € à 350000 €	6,00%
350 001 € à 500 000 €	5,5 %
+ de 500 001 €	5,00%

* Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %
** Dans telle situation les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et calculés sur la valeur libre du bien honoraires d'agence exclus.

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement ***<u>au service de médiation MEDIATION BAYONNE</u>*** dont nous relevons
- par voie électronique : www.bayonne-mediation.com
- par voie postale **:** Médiation Bayonne 32 rue du Hameau 64200 Biarritz